

LE PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE 2010-2011 DANS LES RÉGIONS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Aide-mémoire destiné aux commissions scolaires et à leurs établissements d'enseignement

Le programme, en quelques mots

Le programme *La culture à l'école* est le fruit d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Ce programme met à la disposition des écoles primaires et secondaire (secteur des jeunes) une aide financière pour soutenir la réalisation de projets à caractère artistique et culturel dans un contexte scolaire. Ces projets doivent être réalisés grâce à la collaboration d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels professionnels inscrits dans le *Répertoire de ressources culture-éducation*.

L'aide financière peut atteindre jusqu'à 75 % des dépenses admissibles. Des conditions particulières peuvent toutefois être fixées par les responsables régionaux et par la commission scolaire, afin d'assurer une répartition adéquate des ressources disponibles.

Pour obtenir tous les renseignements (frais admissibles lors d'activités à l'école ou de sorties culturelles, formulaire de présentation d'un projet, etc.), consultez le site Internet : www.mels.gouv.qc.ca/culturealecole.

Le *Répertoire de ressources culture-éducation*, contenant les coordonnées et les activités offertes par plus de 1 700 artistes, écrivains et organismes culturels, est aussi disponible en ligne : www.mcccf.gouv.qc.ca.

Appels de projets 2010-2011

En début d'année scolaire, la Direction régionale du MELS confirme aux directions générales des commissions scolaires les sommes maximales pouvant leur être allouées. Dans chaque commission scolaire, la personne responsable du programme informe ensuite les directions d'école et le personnel enseignant des modalités pour déposer leurs projets d'activités culturelles à la commission scolaire. Ces projets doivent être présentés à l'aide du formulaire prévu à cette fin dans le site Internet dédié au programme.

Validation des projets et versement de l'aide financière

Au plus tard le 15 octobre 2010, chaque commission scolaire effectue une présélection des projets, en fonction des budgets disponibles et d'une répartition entre les établissements. Ils sont ensuite transmis à la Direction régionale du MELS, à l'intention de M^{me} Chantal Ste-Marie.

Entre le 15 et le 29 octobre 2010, au terme d'une rencontre ou d'échanges avec chaque commission scolaire, les responsables régionaux du programme valident les projets et confirment les montants alloués à chacun. Les écoles peuvent ensuite procéder à la signature des contrats avec les artistes et les écrivains, s'il y a lieu, en utilisant le modèle de contrat déposé dans le site Internet.

En novembre 2010, l'aide financière est versée à la commission scolaire.

Rapports d'activités

Les écoles qui ont bénéficié d'une aide financière font parvenir leur rapport d'activités à leur commission scolaire pour le 30 juin 2011. La commission scolaire transmet ensuite le rapport-synthèse à la Direction régionale du MELS pour le 30 août 2011.

Pour plus de renseignements

Responsables régionaux du MCCCCF (questions en provenance du milieu culturel)

M. Pierre des Aulniers
Direction régionale de la Capitale-Nationale
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
(418) 380-2346, poste 7034
pierre.desaulniers@mcccf.gouv.qc.ca

M^{me} Alexandra Bertrand
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
(418) 838-9886 poste 229
alexandra.bertrand@mcccf.gouv.qc.ca

Responsable régionale du MELS (questions en provenance du milieu scolaire, réception des projets)

M^{me} Chantal Ste-Marie
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1020, route de l'Église, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 3V9
(418) 643-7934, poste 3305
chantale.ste-marie@mels.gouv.qc.ca

Répondants du programme *La Culture à l'école* dans les commissions scolaires

- Commission scolaire des Appalaches : M. Maurice Roy
(418) 338-7800, poste 1240
- Commission scolaire de la Beauce-Etchemins : M^{me} Gemma Simard
(418) 228-5541, poste 2408
- Commission scolaire de la Capitale : M. Roger Delisle,
(418) 686-4040, poste 2210
- Commission scolaire Central Quebec : M. Mark Sutherland
(418) 688-8730, poste 238
- Commission scolaire de Charlevoix : M^{me} Marie-Andrée Bégin
(418) 435-2003, poste 292
- Commission scolaire de la Côte-du-Sud : M^{me} Julie Gaudreau
(418) 248-1001
- Commission scolaire des Découvreurs : M^{me} Brigitte Provençal
(418) 652-2121, poste 4230
- Commission scolaire des Navigateurs : M^{me} Esther Lemieux
(418) 838-8300, poste 52001
- Commission scolaire des Premières-Seigneuries : M^{me} Nathalie Vézina
(418) 666-4666, poste 1275
- Commission scolaire de Portneuf : M^{me} Brigitte Larivière
(418) 285-2600, poste 5057